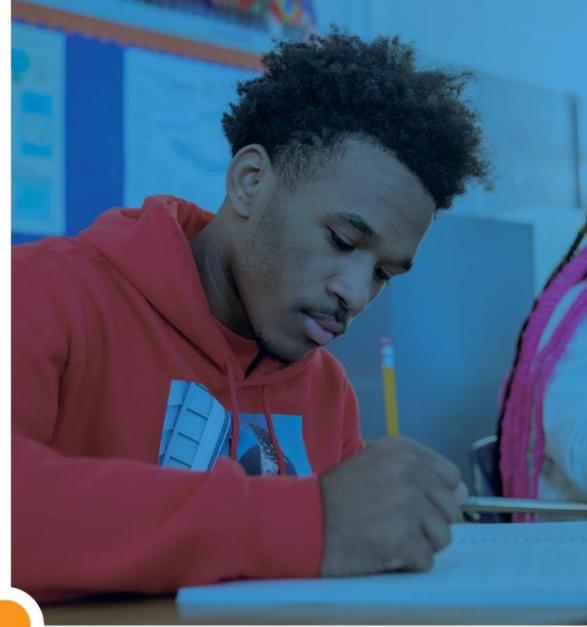


PRÉPARATION AUX CRISES :

Parents et situations
d'urgence à l'école



La sécurité de nos
élèves et de notre
personnel est une
priorité absolue pour
les écoles publiques de
Richmond.



rvaschools.net

RPS
RICHMOND
PUBLIC SCHOOLS

Sommaire

Préparation aux crises : Parents et situations d'urgence à l'école

- 3 | Introduction
- 3 | Qu'est-ce qu'une urgence ?

Préparation

- 4 | Que doivent faire les parents pour se préparer à une situation d'urgence ?
- 5 | Qu'est-ce que l'école fera en cas d'urgence ?
- 6 | Actions de protection auxquelles l'école peut avoir recours
- 8 | Que doivent faire les parents en cas d'urgence ?

Communications en cas d'urgence

- 10 | Comment les parents seront-ils informés d'un incident survenu à l'école ?
- 10 | Reprise après une crise
- 11 | Renseignements supplémentaires
- 11 | Fiche de contact des parents en cas d'urgence

PRÉPARATION AUX CRISES :

LES PARENTS ET LES SITUATIONS D'URGENCE À L'ÉCOLE

Introduction

La sécurité de nos élèves et de notre personnel est une priorité absolue pour les écoles publiques de Richmond (RPS). Cette brochure vous explique une partie des procédures qui ont été planifiées et expérimentées pour faire face à une situation d'urgence à l'école de votre enfant.

Les administrateurs scolaires travaillent en étroite collaboration avec la police, les pompiers, les services d'urgence et les agences de santé publique afin de garantir des procédures appropriées et de s'assurer que toutes les écoles sont préparées aux situations d'urgence. Le personnel de premier plan est formé aux procédures du National Incident Management System (système national de gestion des incidents). Si un incident grave devait se produire dans l'une de nos écoles, nous serons prêts à coopérer avec les services d'intervention d'urgence.

Notre plan d'urgence complet couvre un grand nombre d'incidents potentiels, non pas parce que nous nous attendons à ce qu'ils se produisent, mais parce que nous tenons à être préparés au cas où ils surviendraient. Pour des raisons de sécurité, certains détails ne sont pas rendus publics. Néanmoins, les parents et les élèves tiennent un rôle essentiel à cet égard et il est important que vous sachiez comment réagir en cas d'urgence. Nous vous invitons à prendre connaissance des informations contenues dans cette brochure afin de vous assurer que vous et votre enfant comprenez les procédures d'urgence.

Qu'est-ce qu'une urgence ?

Une situation d'urgence est un incident inattendu qui pourrait mettre en danger la sécurité d'un élève ou d'un membre du personnel. Il peut s'agir d'une perturbation des services publics ou d'une activité terroriste, et peut affecter un enfant, une école ou l'ensemble du district scolaire. Les responsables de l'école, et parfois les intervenants d'urgence, évalueront la gravité de chaque situation et détermineront les meilleures mesures à prendre pour réagir rapidement, en toute sécurité et de manière appropriée. Une planification et une préparation préalables permettront de minimiser les risques dans n'importe quelle situation d'urgence. Cette documentation présente des directives sur la préparation, les actions à entreprendre par les parents et les mesures à appliquer par l'école en cas de situation d'urgence. Sont également décrites les procédures de communication et de sortie des élèves.

Que doivent faire les parents pour se préparer à une situation d'urgence ?

Les parents assument un rôle de premier plan dans la préparation de leurs enfants aux situations d'urgence. La liste ci-dessous énumère quelques-unes des façons dont vous pouvez les aider à comprendre qu'en cas d'urgence à l'école, les enseignants et les responsables de l'école sont formés pour faire face à la situation. Rassurez-les en leur disant que l'école vous contactera et que vous les retrouverez dès qu'il sera possible de le faire en toute sécurité.

- Assurez-vous que les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence sont à jour et correctes. Communiquez immédiatement avec le secrétariat de l'école à chaque changement d'adresse ou de numéro de téléphone au travail, à la maison ou sur le portable.
- Informez l'infirmière de l'école de toute condition médicale ou limitation physique de votre enfant ou des médicaments qu'il doit prendre. Prévoyez le matériel médical et les médicaments indispensables au quotidien, ainsi qu'une réserve supplémentaire en cas d'urgence. Pour toute question concernant la quantité appropriée de médicaments ou de fournitures, adressez-vous au médecin traitant de votre enfant.
- Indiquez la personne autorisée à venir chercher votre enfant si vous n'êtes pas en mesure de le faire. Assurez-vous que ses coordonnées sont à jour et correctes, et qu'elles figurent dans le dossier de l'école. Notez que votre enfant ne sera confié qu'aux parents et aux personnes dont le nom figure sur la liste des personnes à contacter en cas d'urgence. Expliquez ces informations à votre enfant.
- Assurez-vous que votre enfant connaît le nom, l'adresse et les numéros de téléphone de ses parents ou de la personne qui en prend charge. Dans le cas où il n'y a qu'un seul parent ou responsable, votre enfant doit connaître les coordonnées d'un deuxième adulte responsable.
- Expliquez à votre enfant qu'il est important de rester calme et de suivre les instructions en cas d'urgence. Si une urgence survient pendant qu'il est à l'école, son enseignant lui fournira les instructions et les informations appropriées.
- Expliquez à votre enfant qu'il pourrait être évacué vers un autre endroit jusqu'à ce que vous puissiez venir le chercher. Expliquez-lui le terme « évacuation » pour qu'il ne craigne pas cette éventualité. On peut définir simplement l'évacuation comme le fait d'éloigner des personnes d'une zone où elles sont en danger pour les mettre en sécurité.

PRÉPARATION

- Expliquez que les téléphones portables ne doivent pas être utilisés en cas d'urgence, sauf si un enseignant le demande. Les secours auront recours aux téléphones portables pour communiquer. Si les élèves et les parents essaient de se contacter, les circuits des téléphones portables risquent d'être surchargés, ce qui empêchera le personnel d'urgence de communiquer des informations vitales.
- Dès lors que vous vous trouvez dans l'enceinte de l'école, prêtez attention aux activités qui ont lieu à l'intérieur et autour de l'école. Signalez toute activité suspecte à l'administration de l'école afin qu'elle puisse mener une enquête.
- Élaborez pour la famille un plan de préparation assorti d'un plan de communication. Ce plan vous permettra de communiquer avec tous les membres de la famille en cas d'urgence.
- En cas d'urgence, si votre enfant ne peut pas rentrer chez lui, assurez-vous de lui trouver un autre endroit où il pourra se rendre en toute sécurité en attendant qu'un membre de la famille vienne le chercher.

Qu'est-ce que l'école fera en cas d'urgence ?

Les mesures appliquées en cas d'urgence dépendent de la situation et des spécificités de l'incident. Nous ferons tout notre possible pour que l'enseignement se poursuive, même s'il s'avère nécessaire de fermer l'école. Suivant la gravité de la menace ou de la situation d'urgence, des mesures supplémentaires peuvent être prises, notamment la mise à l'abri sur place, l'évacuation des élèves du bâtiment ou la fermeture anticipée de l'école.

Si les secours sont appelés sur les lieux, nous collaborerons avec eux dans le cadre d'un commandement unifié afin de déterminer le plan à mettre en œuvre. Les plans d'urgence varient d'une école à l'autre, en fonction de la taille de l'établissement, de l'agencement du bâtiment et d'autres facteurs déterminants, et sont mis en œuvre en fonction des événements qui se déroulent au moment de l'incident. Bien que chaque école ait établi des plans d'action, des sites d'évacuation et des plans de regroupement familial, ces plans doivent rester flexibles en fonction de l'évolution de la situation. Les parents seront avertis dès que nous aurons fait tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer la sécurité des élèves et qu'il sera possible de fournir des informations précises et utiles.

Actions de protection auxquelles l'école peut avoir recours

Chaque école est dotée d'un plan de préparation aux situations d'urgence qui prévoit un certain nombre d'actions possibles. La réponse varie en fonction des conditions et de la situation et est déterminée par une équipe de gestion de crise formée pour prendre de telles décisions. Il est important que les parents comprennent qu'en cas d'incident grave, les élèves ne seront renvoyés à leurs parents que lorsque le danger sera écarté. Les écoles peuvent recourir aux mesures de protection suivantes :

- **Confinement.** Un confinement peut être décidé à la suite d'un événement survenu à l'intérieur du bâtiment ou à la suite d'un événement survenu à l'extérieur, lorsque la police estime qu'il est préférable d'assurer la protection de l'école. Cette mesure vise à restreindre les mouvements du personnel et des élèves et à sécuriser entièrement le bâtiment.

Lors d'un confinement, toutes les portes intérieures et extérieures sont verrouillées. Personne n'est autorisé à entrer ou à sortir du bâtiment jusqu'à ce que les responsables de l'école, souvent en collaboration avec la police, estiment qu'il est possible de le faire en toute sécurité. Tous les membres du personnel, les élèves et les visiteurs sont comptabilisés et l'enseignement se poursuit. La durée de la période de confinement dépend de la situation spécifique et peut durer quelques minutes ou quelques heures. Il est possible qu'un confinement implique la retenue des élèves au-delà de la journée scolaire normale. Nous n'avons nullement l'intention de retenir les élèves inutilement et le ferons uniquement pour assurer leur sécurité.

Le retour à la normale se fera dès que les conditions de sécurité seront réunies. Les parents peuvent ou non être avertis lorsque l'école est fermée. Il arrive que l'école soit fermée pour des exercices ou des formations, ou pour un événement extérieur qui ne concerne pas l'école. L'administrateur de l'école et le directeur de la sûreté et de la sécurité détermineront si l'événement est suffisamment important pour que les parents en soient informés.

- **Abri sur place.** Cette mesure de protection est envisagée lorsqu'un événement se produit à l'extérieur de l'école et que les responsables estiment que la solution la plus sûre est de garder les élèves et le personnel à l'intérieur de l'école jusqu'à ce que l'événement extérieur soit résolu. Il peut s'agir, par exemple, d'une situation météorologique, d'un déversement de matières dangereuses ou d'une situation se déroulant dans la communauté à laquelle les enfants ne devraient pas être exposés. Les élèves qui se trouvent à l'extérieur seront ramenés à l'intérieur, y compris ceux qui se trouvent dans des salles de classe extérieures ou dans des annexes. En cas de nécessité de mise à l'abri pouvant se prolonger au-delà de la journée scolaire, les parents seront informés dès que possible.

PRÉPARATION

- **Évacuation.** Lorsque la sécurité des élèves et du personnel est menacée à l'intérieur du bâtiment, l'école est évacuée. Les élèves et le personnel seront amenés à rester dans l'enceinte de l'école jusqu'à ce qu'ils puissent réintégrer le bâtiment en toute sécurité, ou à se rendre dans un lieu sûr situé en dehors de l'enceinte de l'école, en fonction de diverses circonstances. En cas d'évacuation hors du campus, les administrateurs de l'école collaboreront avec les responsables des situations d'urgence et le ministère des Transports pour déplacer les élèves vers un lieu sûr. De là, les élèves seront transportés chez eux ou attendront que des membres de leur famille viennent les chercher au centre de regroupement. Dans les deux cas, l'administrateur de l'école et le directeur de la communication veilleront à ce que les parents soient informés.
- **Fermeture d'urgence de l'école.** Cette procédure est appliquée lorsque l'administration de l'école estime que les élèves sont davantage en sécurité à la maison qu'à l'école. Cette situation se produit le plus souvent à la suite d'une panne des services publics ou d'une urgence météorologique. Les parents seront informés de la fermeture de l'école. Dans des circonstances normales, les élèves qui prennent normalement le bus seront ramenés chez eux et les parents seront informés.
- **Regroupement familial hors site.** Les élèves sont déplacés hors du site lorsque les responsables de l'école déterminent que les élèves et le personnel ne doivent pas réintégrer le bâtiment tant qu'il n'est pas sécurisé. Plusieurs lieux hors site sont déterminés à l'avance, mais ne sont pas communiqués aux parents tant que l'incident ne s'est pas produit. La police et les responsables de l'école choisissent le meilleur site de regroupement au moment de l'incident, en fonction des circonstances de l'urgence. Les parents seront informés du lieu de regroupement familial dès qu'il sera approprié de le faire. Lors d'une évacuation hors site, nos principales priorités sont la sécurité et la responsabilité des élèves. Nous devons nous assurer que les élèves sont confiés aux personnes autorisées et une procédure d'émargement sera mise en place.

En cas d'évacuation de l'école hors site, les parents seront informés de l'emplacement du site de regroupement. Les parents ou les adultes autorisés devront présenter une pièce d'identité avec photo pour venir chercher leur enfant. La procédure peut prendre un certain temps dans la mesure où nous tenons à nous assurer que les personnes autorisées puissent venir chercher l'enfant.

Que doivent faire les parents en cas d'urgence ?

En cas d'urgence à l'école, la meilleure attitude à adopter est de rester calme et d'attendre que des informations précises soient envoyées au numéro figurant sur la liste des personnes à contacter en cas d'urgence de votre enfant, à l'aide du **système de messagerie Remind** (www.rvaschools.net/remind). Nous comprenons qu'il est naturel pour les parents de vouloir se précipiter vers leur enfant. Cependant, vous devez comprendre que, lors d'un tel événement, les écoles et les services d'urgence sont prêts à faire face à ce type d'incident. Dans une situation d'urgence, votre coopération est essentielle pour que l'incident soit résolu rapidement et en toute sécurité.

- N'appellez pas l'école. Il est essentiel de laisser les lignes téléphoniques ouvertes pour que les responsables de l'école puissent passer les appels d'urgence sortants. Si des élèves sont malades ou blessés, leurs parents seront prévenus en premier.
- Ne vous rendez pas à l'école. Les urgences scolaires passées nous ont appris que l'un de nos plus grands défis reste celui de gérer une foule de parents et de citoyens inquiets qui se précipitent sur les lieux pour « aider ». Ce faisant, les parents peuvent involontairement créer des embouteillages qui peuvent empêcher les intervenants d'urgence d'arriver sur les lieux ou de partir, si nécessaire, pour transporter les membres du personnel ou les élèves blessés vers des centres médicaux d'urgence.
- Restez calme, suivez les procédures et coopérez avec les responsables de l'école et de la sécurité publique.
- Gardez le téléphone indiqué comme numéro de contact en cas d'urgence à portée de main.
- Informez-vous sur l'incident en consultant le site web du district à l'adresse www.rvaschools.net.

PRÉPARATION

- Les procédures de ramassage en cas d'urgence sont différentes des procédures de ramassage habituelles. Si l'on vous demande de venir chercher votre enfant à l'école ou au lieu de regroupement familial désigné, munissez-vous d'une carte d'identité avec photo. Si vous devez envoyer quelqu'un d'autre chercher votre enfant, assurez-vous qu'il s'agit d'une personne dont le nom figure sur les registres de l'école en tant que personne autorisée et qu'elle est en possession d'une pièce d'identité avec photo. Votre enfant ne sera pas remis à une personne non autorisée ou qui ne peut pas fournir une pièce d'identité appropriée.
- Suivez les procédures d'urgence. Si vous êtes prié de venir chercher votre enfant, il vous sera demandé de suivre la procédure de sortie établie pour les cas d'urgence. Le système de regroupement a été mis au point pour assurer la sécurité de tous les élèves et il est essentiel que la procédure soit respectée.
- Restez dans les zones désignées sur le site de regroupement familial.
- Soyez patient. Il est essentiel que la procédure de regroupement familial se déroule de manière ordonnée afin que nous puissions protéger tous nos élèves et en assurer le suivi.

COMMUNICATIONS D'URGENCE

Comment les parents seront-ils informés d'un incident survenu à l'école ?

Notre première priorité est de nous assurer que tous les élèves sont en sécurité, comptabilisés et sous la surveillance d'un adulte. Dès que possible, le directeur de la communication communiquera des informations aux parents et à la communauté. Le district scolaire met à la disposition des parents divers supports de communication qui seront mis à jour, le cas échéant, avec les informations les plus complètes et les plus précises possibles.

1. Site Internet de RPS (www.rvaschools.net)
2. Alertes par message SMS Remind (communication directe par téléphone portable au niveau du district et de l'école)

En cas d'urgence grave, les parents sont invités à regarder l'une des chaînes de télévision locales suivantes comme source supplémentaire d'informations :

- Canal 6 - CBS
- Canal 8 - ABC
- Canal 12 - NBC

Veuillez noter que même si les chaînes de télévision s'efforcent de diffuser les informations les plus récentes, nous ne pouvons pas garantir qu'elles communiquent tous les détails avec exactitude, et les parents/responsables d'enfants doivent d'abord consulter les plates-formes officielles de la RPS mentionnées ci-dessus.

Reprise après une crise

Il est évident qu'un événement traumatisant à l'école ou dans la communauté peut avoir un impact émotionnel sur le personnel et les élèves. RPS dispose d'une équipe formée de conseillers, de travailleurs sociaux et de psychologues qui peuvent intervenir à l'école pendant et après un incident critique pour offrir une assistance. Si un incident critique risque d'avoir un impact émotionnel sur le personnel ou les élèves, l'équipe d'intervention de RPS aide les personnes concernées à faire face aux conséquences de l'incident.

COMMUNICATIONS D'URGENCE

Renseignements supplémentaires

- Pour obtenir plus d'informations sur le plan de sécurité et de crise de la RPS, contactez Monica Fecht à l'adresse suivante : mfecht@rvaschools.net.
- Visitez le site www.rvaschools.net/schools-office/safety-and-security
- Pour obtenir des informations sur le plan de sécurité et de crise de l'école de votre enfant, contactez l'administrateur de l'école.
- Consultez ce site web pour avoir accès à des ressources sur la préparation aux situations d'urgence : www.ready.gov.

Fiche de contact des parents en cas d'urgence

Pour votre commodité. Veuillez imprimer et plier cette fiche dans votre portefeuille pour une utilisation en cas d'urgence.

Numéros d'urgence et notes

RPS RICHMOND
PUBLIC SCHOOLS

Fiche d'urgence de l'école

Inscrivez-vous aux alertes SMS Remind sur
rvaschools.net/remind.



RPS

RICHMOND
PUBLIC SCHOOLS

rvaschools.net